

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet : POS : Avis de Révision
d'urgence Lycée**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET,
M. BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

Absents représentés : M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY -
Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN
par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par
Mlle MILLET.

Absents excusés MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire explique qu'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de 1994 concernant le projet du lycée situé à la Blanchisserie a été rendue nécessaire par le classement en espaces boisés classés d'une partie du terrain d'assiette du projet.

Il indique que conformément à la loi, un dossier de révision a été soumis à l'enquête publique pour la période allant du 17 novembre au 17 décembre 2003.

Il rappelle que la proposition d'évolution porte donc principalement sur la suppression des espaces boisés classés inscrits au plan de zonage pour rendre constructibles les parcelles concernées par la construction du lycée. Par ailleurs, le secteur de zone spécialisée (Uef) permettant l'accueil d'équipements publics tels qu'un lycée a été inscrit dans la révision. Enfin, l'aménagement des abords du lycée, le long de la rue Pollet, a nécessité l'inscription d'un emplacement réservé pour la création d'une esplanade.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le POS adopté le 31.03.1994 par la Communauté Urbaine de Lyon,
- Vu le projet de révision simplifiée concernant l'implantation du lycée intercommunal Neuville-Val de Saône soumis à enquête publique du 17.11.03 au 17.12.03,
- Emet un **avis favorable** sur l'ensemble dudit projet qui permet la réalisation du lycée intercommunal Neuville-Val de Saône

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004
- de la publication le 8 janvier 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 janvier 2004